AMBASSADE DE FRANCE EN OUZBÉKISTAN
Liberté
Égalité
Fraternité

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

CENTRES INTERNATIONAUX FRANCOPHONES DES LIONS CLUBS DE FRANCE
AMICIF.FR

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

« Tout le monde veut que ça change, mais personne ne veut changer »

Albert Einstein 1879-1955

RÈGLEMENT

ARTICLE 1
Le concours d'éloquence est organisé dans le cadre des événements liés à la Francophonie par l'ambassade de France en Ouzbékistan avec l'Alliance française de Tachkent et l'Association des centres internationaux francophones des Lions Clubs de France.

ARTICLE 2
Le concours est ouvert aux étudiants francophones de licence et de master des Universités ouzbèkes, titulaires d'un DELF B2 ou DALF C1 ou TCF B2/C1. Ce concours doit être présenté par un groupe mixte de 2 jeunes si possible en respect de la parité.

ARTICLE 3
La candidature est à déposer par les étudiants. Elle devra, également, s'assurer de l'accord sur le droit à l'image et d'auteur pour l'ensemble des participants à l'exposé, ainsi que de la demande de consentement des participants au traitement de leurs données personnelles nécessaires à l'organisation du concours (présent dans les documents à fournir pour l'inscription listés à l'article 11 du présent règlement). La participation au présent concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel.

ARTICLE 4
Le groupe de 2 jeunes devra répondre à la question suivante :

« Tout le monde veut que ça change, mais personne ne veut changer »

L'un sera d'accord avec cette affirmation et l'autre le contredira dans son argumentation.

ARTICLE 5

Déroulement du concours

Dépôt de la candidature pour la pré-sélection : envoi d'une production orale sous format vidéo pour le 21 mars. Une pré-sélection des candidats est réalisée sur la base d'une production orale sous format vidéo dans laquelle les candidats devront réaliser la présentation de leur exposé final. La vidéo ne doit pas excéder 3 minutes, 1'30 pour chacune des parties. L'objectif est de départager les candidats sur la qualité de leur expression orale et sur les grandes lignes de l'argumentation, sa cohérence et l'originalité de son angle d'étude avec le sujet du concours. En cas de non-respect du sujet, la candidature ne pourra être présélectionnée pour la finale. Cet exercice devra respecter les mêmes conditions que l'exposé final (voir article 6 du présent règlement). Après l'envoi, aucune modification ne pourra être apportée aux productions.

Pré-sélection des candidatures : l'équipe organisatrice du Concours sélectionnera 6 candidatures (3 groupes) parmi toutes celles reçues conformément à la procédure ci-dessus. Une liste complémentaire sera également établie pour pallier d'éventuels abandons. En fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues, l'équipe organisatrice se réserve par ailleurs le droit de modifier le nombre de candidats sélectionnés pour le concours. L'ensemble des candidatures sera informé des résultats de la pré-sélection par courriel au plus tard le 24 mars 2022.

Finale du concours d'éloquence : présentation de la plaidoirie en direct avec une diffusion sur Internet.

La finale aura lieu le 30 mars à l'Alliance française de Tachkent (le jour et l'heure seront précisés au plus tard au moment de la pré-sélection). Les candidatures retenues à l'issue de l'étape de pré-sélection sont invitées à présenter leur plaidoirie lors de la finale. La présentation devra être en cohérence avec celle réalisée lors de la phase de pré-sélection. Le non-respect entraînera la disqualification de la candidature. Le jour de la finale, les candidats prononceront leur plaidoirie en direct avec une diffusion sur Internet. La réalisation des plaidoiries en direct s'effectueront au moyen d'une vidéo. L'ordre de passage sera tiré au sort et communiqué en amont du concours.

L'exposé attendu doit avoir une durée de 6 minutes (3' chacun). Les candidats seront jugés sur la qualité de l'argumentation développée, leur force de conviction, le dynamisme de leur discours, ainsi que le respect du temps de parole.

Délibération du jury : après délibération, le jury désignera les lauréats de trois prix.

Le jury est souverain dans la désignation des lauréats du concours. Les résultats du concours sont donnés après le passage de l'ensemble des candidatures, la remise des prix clôturant la finale. Toute absence d'un candidat ou tout retard entraîne sa disqualification.

ARTICLE 6

Pour la finale du concours d'éloquence, le groupe de 2 étudiants s'affrontent dans une joute oratoire (un ou une pour et contre cette affirmation). Ils auront tiré au sort le pour ou le contre le jour du concours. L'exercice oratoire préparé doit durer 3 minutes pour chaque avis sous forme libre et répondre à la question du sujet (voir article 4 du présent règlement) avec son argumentation. Les candidats n'ont la possibilité de disposer de notes pour l'exposé. L'exposé ne doit pas être lu. Avant le début de l'exposé, l'équipe organisatrice annonce simplement le nom du groupe et lance le chronomètre au premier mot de l'exposé.

ARTICLE 7
Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- Qualité de l'expression orale. Ceci inclut le vocabulaire employé mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression, l'utilisation des supports écrits, la diction ;
- Qualité de l'argumentation. Ceci inclut la capacité de convaincre mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos ;
- La présentation : Ceci inclut l'attitude face au jury, le respect de temps de parole et la gestuelle.

Le jury est souverain en sa décision au terme d'une délibération à huis clos. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

ARTICLE 8
Le jury sera composé de 5 membres nommés par l'ambassade de France en Ouzbékistan.

ARTICLE 9
L'équipe organisatrice du concours est composée de membres de l'Alliance française de Tachkent. Elle dirige le déroulement de l'événement et veille au respect du temps et du règlement.

ARTICLE 10
Des récompenses et une certification seront remises à l'issue du concours pour l'ensemble des candidats.

Les prix aux trois premiers de la finale sont :
1er prix : un séjour et voyage en France avec notre partenaire le Lions Club ;
2ème prix : un séjour et voyage en France avec notre partenaire le Lions Club ;
3ème prix : une tablette.

Les autres candidats recevront un certificat de participation.

ARTICLE 11
L'université candidate doit transmettre pour valider sa candidature les éléments suivants, dûment complétés, datés et signés : (téléchargeable sur XXXX) :

- La fiche de renseignement ;
- Copie du certificat DELF B2 ou DALF C1 ;
- La vidéo de 2-3 minutes pour la pré-sélection.

La transmission de ces éléments tient lieu d'inscription au Concours.